Code général des collectivités territoriale Articles L 2121-21 et R 2121-9

Arrondissement de Nîmes

Mairie de Villeneuve-lez-Avignon

EXTRAIT

DU

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

de la Commune de Villeneuve-Lez-Avignon

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Florent GRAU

Séance du 20 mars 2026

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Villeneuve lez Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville pour sa séance d'installation du mois de mars 2026, sous la présidence de Mme Pascale BORIES, maire.

Présents :

MM Mmes SANCIAUME, GALATEAU LEPERE, ZANIRATO, CLAPOT, ORCET, CHEVALIER, BONIFAY, DEMARQUETTE MARCHAT, SUFFET, BOUT, SALADIN, CREPIN, CARRY, XOLIN, FERNANDEZ, TRI, DEKER, BRUN, BAYLE, ARTHUR, DUMAS FILLIERE, LIETARD, DESCLOUX, TORRES (arrive à la question n° 3), SINATRA, GRAU, NOVARETTI, CAPRON, BOCZKOWSKI, GAVAZZI

Procurations :
Mme TOULOUSE à Mme BORIES
Mme TORRES à M. SANCIAUME
Mme GOY à M. GRAU

11 - OBJET : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)- Fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration

Rapporteur : Mme BORIES

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20260324-N11-20-03-2026-DE
Date de télétransmission : 24/03/2026
Date de réception préfecture : 24/03/2026

L'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles confie au conseil municipal de soin de fixer le nombre d'administrateurs du Centre communal d'Action Sociale. Le conseil d'administration est présidé de droit par la maire de la commune et doit comporter en nombre égal, au minimum 4 et au maximum 8 membres élus par le conseil municipal et 4 à 8 membres nommés par le maire. Pour ces derniers il s'agit de représentants des associations de retraités et de personnes âgées, de personnes handicapées ou encore d'associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions. Un représentant de l'U.D.A.F. siège également au sein du conseil d'administration.

Je vous propose donc de fixer à onze le nombre d'administrateurs du C.C.A.S. dont je suis présidente de droit, membres répartis comme suit :

- Cinq élus au sein du conseil municipal
- Cinq nommés par la maire dans les conditions de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.....
Et ont signé au registre les membres présents.....
Pour expédition conforme, Villeneuve lez Avignon, le 23 mars 2026.

Le Secrétaire de séance

Mme le Maire

Mairie de Villeneuve-lez-Avignon - Gard

Florent GRAU

Pascale BORIES

La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20260324-N11-20-03-2026-DE
Date de télétransmission : 24/03/2026
Date de réception préfecture : 24/03/2026